

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Manifestation devant le
Palais de justice de Montréal
Mardi, 11 mars 2008, 8 h 15
Au 1, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars ou Place-d'Armes)



Une invitation de la
Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Tél. : 514 933-8432 / Courriel : servjur@bellnet.ca
www.servicesjuridiques.org

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Manifestation devant le
Palais de justice de Montréal
Mardi, 11 mars 2008, 8 h 15
Au 1, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars ou Place-d'Armes)



Une invitation de la
Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Tél. : 514 933-8432 / Courriel : servjur@bellnet.ca
www.servicesjuridiques.org

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Manifestation devant le
Palais de justice de Montréal
Mardi, 11 mars 2008, 8 h 15
Au 1, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars ou Place-d'Armes)



Une invitation de la
Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Tél. : 514 933-8432 / Courriel : servjur@bellnet.ca
www.servicesjuridiques.org

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Manifestation devant le
Palais de justice de Montréal
Mardi, 11 mars 2008, 8 h 15
Au 1, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars ou Place-d'Armes)



Une invitation de la
Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Tél. : 514 933-8432 / Courriel : servjur@bellnet.ca
www.servicesjuridiques.org

Québec fait la sourde oreille aux demandes de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique.*

Les principales demandes de la coalition sont :

- **Que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;**
- **Que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.**

La *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* a reçu l'appui de plus de 200 organismes et associations des milieux juridique, syndical, communautaire, académique, institutionnel et populaire.

Le 11 mars, nous serons devant le bureau montréalais du ministre de la Justice, au Palais de Justice.

Accès refusé : même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique !

Québec fait la sourde oreille aux demandes de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique.*

Les principales demandes de la coalition sont :

- **Que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;**
- **Que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.**

La *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* a reçu l'appui de plus de 200 organismes et associations des milieux juridique, syndical, communautaire, académique, institutionnel et populaire.

Le 11 mars, nous serons devant le bureau montréalais du ministre de la Justice, au Palais de Justice.

Accès refusé : même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique !

Québec fait la sourde oreille aux demandes de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique.*

Les principales demandes de la coalition sont :

- **Que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;**
- **Que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.**

La *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* a reçu l'appui de plus de 200 organismes et associations des milieux juridique, syndical, communautaire, académique, institutionnel et populaire.

Le 11 mars, nous serons devant le bureau montréalais du ministre de la Justice, au Palais de Justice.

Accès refusé : même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique !

Québec fait la sourde oreille aux demandes de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique.*

Les principales demandes de la coalition sont :

- **Que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;**
- **Que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.**

La *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* a reçu l'appui de plus de 200 organismes et associations des milieux juridique, syndical, communautaire, académique, institutionnel et populaire.

Le 11 mars, nous serons devant le bureau montréalais du ministre de la Justice, au Palais de Justice.

Accès refusé : même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique !